

## ENGAGEMENT AU RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ EN LABORATOIRE DE SCIENCES ET EN ATELIER TECHNOLOGIQUE

L'enfant et l'accompagnateur devront adopter un comportement sécuritaire en tout temps.

- Il est défendu de boire ou de manger dans le laboratoire ou dans l'atelier technologique.
- L'enfant devra porter les **verres de sécurité** fournis par l'école.
- Le port de lentilles cornéennes n'est pas recommandé et l'utilisation de celles-ci par un enfant se fait à ses risques.
- L'enfant qui a les **cheveux longs ou mi-longs** doit les attacher. Assurez-vous d'avoir un **élastique**.
- Les chandails à cordon, les foulards et les longs bijoux sont interdits particulièrement en atelier technologique.
- Les **souliers fermés** sont **obligatoires** en atelier technologique. Tout enfant ne portant pas les souliers adéquats sera refusé en atelier technologique.
- Le port du **sarrau** est obligatoire lors de manipulation de produits dangereux.
- Il est important de ne **jamais toucher** avec les doigts ou **goûter** un produit chimique.
- Il est important de se laver les mains au savon en sortant du laboratoire.
- Ne pas se déplacer inutilement. Travailler debout; ne pas s'agenouiller; rester calme et éviter de bousculer les autres personnes pour éviter les accidents.
- Rapporter à la personne-ressource ou au technicien tout accident, même léger.
- L'enfant est responsable du matériel mis à sa disposition, il est responsable des dommages causés volontairement et sera tenu d'en acquitter les frais.
- L'espace de travail et les appareils doivent toujours rester propres.
- À la fin de la période, il est important de nettoyer et de ranger le matériel à l'endroit désigné par la personne-ressource ou le technicien.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'enfant

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du parent-éducateur

\_\_\_\_\_  
Date

Veuillez retourner le formulaire complété et signé au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'activité à l'adresse courriel suivante : [enseignement.maison@csjonquiere.qc.ca](mailto:enseignement.maison@csjonquiere.qc.ca)

Ce document est acheminé au parent-éducateur et une copie doit être conservée dans un dossier au nom de l'enfant à l'école.